



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marine

Question écrite n° 22210

Texte de la question

La loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008 prévoit la modernisation et le renforcement des moyens mis à la disposition de la marine nationale dans le domaine de la surveillance maritime. M. Jacques Le Guen demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui apporter des précisions sur le programme de rénovation des avions de patrouille maritime Atlantique 2.

Texte de la réponse

L'Atlantique 2 (ATL. 2) est un avion dont le système d'armes a été conçu à la fin des années 70. Mis en service à partir de 1991, sa durée de vie est supérieure à une trentaine d'années. Des évolutions ponctuelles ou correctives sont prévues à court terme : acquisition de la capacité de tir de la torpille MU90 et mise à niveau des systèmes de radio-navigation/communication et de l'instrumentation de pilotage afin de se mettre en conformité avec les nouvelles règles internationales de l'aviation civile. A moyen terme, afin de maintenir ses capacités opérationnelles jusqu'à son retrait du service, une mise à niveau est prévue. Elle prendra en compte l'évolution des menaces que doit traiter un avion de patrouille maritime au vu des missions qui lui sont confiées (missions de surveillance et de sauvegarde), les limites observées de certaines performances et l'obsolescence technique d'équipements ou de composants. Cette modernisation est envisagée à partir de 2008 avec pour objectif l'achèvement de la transformation du parc en 2015. L'enveloppe qui pourra y être consacrée n'est pas encore définie à ce jour. Elle dépendra du rapport coût/efficacité des solutions qui seront proposées à issue des études menées sur les possibilités de coopération, l'optimisation de la gestion du parc, et l'identification définitive des améliorations à apporter.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22210

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5750

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7647